



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

“ Le passeport agit comme un tremplin pour inciter les ménages à réaliser leurs travaux de rénovation ”

Le passeport efficacité énergétique, expérimenté par l'association Expérience P2E, consiste en un audit et une proposition de travaux personnalisés pour inciter les ménages à procéder à la rénovation énergétique de leur logement. Benoît Montels dresse un premier bilan de la démarche.

Actu-Environnement : Quel est le principe du passeport efficacité énergétique, actuellement expérimenté dans les logements ?

Benoît Montels : Le think tank The Shift Project aux côtés des autres acteurs de la filière énergétique du bâtiment - le Cercle Promodul, EDF, Saint-Gobain et Schneider Electric - ont lancé en mai 2016 l'association Expérience P2E pour expérimenter, pendant deux ans, le passeport efficacité énergétique (P2E). Il vise à accompagner les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique. La mise en place du passeport est née dès 2014 des travaux menés par The Shift Project, dans le but de renforcer le diagnostic de performance énergétique (DPE), en permettant d'embarquer les travaux d'amélioration énergétique au moment des transactions immobilières. Et ainsi de dynamiser la massification de la rénovation.



Benoît Montels

*Chef de projet d'Expérience P2E (Passeport
Efficacité Énergétique)*

En visant l'amélioration progressive de la performance énergétique du logement, le passeport se présente également comme l'une des briques du carnet numérique de suivi et d'entretien du logement, en cours d'expérimentation. Le passeport s'appuie sur une plateforme web qui recueille les informations techniques du logement, à la suite d'un audit mené par un expert en rénovation. Il permet de détecter les postes sur lesquels l'expert préconise les travaux à mener et leurs coûts estimés.

AE : Quels sont les premiers résultats de l'expérimentation ?

BM : Une centaine de propriétaires, occupant une maison individuelle construite avant 1990 et répartis sur l'ensemble du territoire national, ont participé à la phase 2 de l'expérimentation qui correspond aux premiers tests en conditions réelles. Ces propriétaires volontaires sont des collaborateurs des membres fondateurs de l'association Expérience P2E. Ils ont été mis en relation avec une quarantaine d'experts en rénovation : des architectes, des bureaux d'études, des entreprises mais aussi des conseillers énergie du réseau de plateforme territoriale de la rénovation énergétique.

Mobiliser un expert pour réaliser l'audit du logement apporte une valeur ajoutée au projet. Ce dernier fait en effet à la fois le constat de l'état du logement et identifie les travaux à faire en priorité et dans quel ordre. Il écoute en même temps les besoins des propriétaires, selon leur budget. A l'issue de sa visite, l'expert a tous les éléments pour proposer sa feuille de route des travaux qui est générée par la plateforme web du P2E. Il peut proposer une rénovation globale en une seule fois ou plusieurs étapes de travaux à réaliser. Les travaux devront in fine garantir un niveau de performance équivalent au BBC (Bâtiment Basse Consommation). Soit une consommation en énergie primaire de 80 kWh_{ep} par m² par an. La loi de transition énergétique prévoit d'atteindre un parc immobilier entièrement rénové aux normes BBC à l'horizon 2050. Les travaux devront aussi respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par la Stratégie nationale bas carbone pour le climat 2050.

Sur les 100 propriétaires audités, les deux tiers ont ainsi été confortés dans leur projet de rénovation ou sont allés plus loin, en augmentant leurs travaux et leur budget. Quatre propriétaires sont déjà passés à l'acte, suite à la visite de l'expert. Le passeport, pour un coût faible de l'ordre de 400 euros, agit comme un tremplin vers les travaux. Il permet d'accélérer le projet de rénovation.

AE : **Dans le plan de rénovation, le gouvernement fixe pour priorité de massifier les travaux par étape, faciles à reproduire, pour réduire les coûts de réhabilitation.**

BM : Le passeport met également en avant l'intérêt d'un parcours de rénovation qui soit étalé dans le temps permettant d'optimiser le coût global. Nous essayons de trouver une façon de standardiser cet outil à travers les occasions de travaux qui sont nombreuses. Il peut s'agir des transactions immobilières qui concernent entre 800.000 à un million de logements par an, ce qui n'est pas neutre. Il y a aussi tous les travaux d'entretien et de maintenance permettant d'embarquer la performance énergétique : le remplacement des système de chauffage et de ventilation, celui des menuiseries ou le ravalement des façades. Des foyers lancent également des travaux pour gagner en confort.

AE : **L'association Expérience P2E va lancer, fin mars, une nouvelle vague d'expérimentation du passeport, en lien avec les territoires. Que prévoyez-vous pour cette troisième phase de tests ?**

BM : La Région Grand Est et l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) d'Angers Loire Métropole ont rejoint Expérience P2E. Ce sont sur ces territoires partenaires que nous allons tester le passeport pour la phase 3. Nous prévoyons de tester a minima cent nouveaux passeports. Nous allons inscrire cet outil dans les dispositifs déjà existants dans ces territoires. Nous allons analyser la valeur ajoutée du passeport par rapport au dispositif Oktave qui anime la plateforme territoire de la rénovation énergétique dans la Région Grand Est. Nous allons accompagner Oktave dans le but de proposer aux particuliers une offre de rénovation par étape. Angers Loire Métropole prévoit, de son côté, de développer une solution de carnet numérique pour faciliter le suivi des particuliers dans leur projet de travaux de rénovation.

AE : **Le gouvernement prévoit de réviser les DPE d'ici fin 2018 et d'y joindre obligatoirement des passeports qui décriront le programme de travaux pour rénover les logements les moins performants de classe F ou G. Ne craignez-vous pas de limiter la portée du passeport aux "passoires thermiques" ?**

BM : Nous sommes étroitement associés à cette démarche de réforme du diagnostic de performance énergétique des logements. Les discussions sont toujours en cours. Il faut bien sûr s'attaquer en priorité à éradiquer les logements les plus énergivores et lutter contre la précarité énergétique des ménages. Mais si nous voulons atteindre un parc rénové aux niveaux BBC et SNBC en 2050, il ne faut pas restreindre la feuille de route du passeport au DPE visant uniquement les logements classés F et plus. Il faut traiter l'ensemble du parc existant.

Article publié le 01 mars 2018



Propos recueillis par **Rachida Boughriet**, journaliste
Rédactrice spécialisée

Vidéo sur le même thème



[Rénovation thermique : une division par 4 des émissions de GES Le renouvellement du parc immobilier existant ne représente que 0,5 à 1%. La rénovation thermique de l'ancien est donc primordiale pour réduire les émissions de GES du secteur. Exemple de rénovation dans le logement social en Languedoc-Roussillon. - 22/06/2015](#)